LEGENDE

Limites de zones

Secteurs concernés par les prescriptions complémentaires au réglement écrit reportés au réglement graphique

Les risques naturels
(au titre de l'article R.123.11.b du code de l'urbanisme)

Cavités souterraines et secteurs d'aléas géologiques

Secteurs d'expansion des ruissellements

Les emplacements réservés
(au titre de l'article R.123.11.d du code de l'urbanisme)

① Emplacements réservés

Les Espaces Boisés Classés
(au titre de l'article R.123.11.a du code de l'urbanisme)

Espaces Boisés Classés

Eléments du patrimoine à protéger reportés au réglement graphique au titre de l'article R.123-11.h du Code de l'Urbanisme

Alignements d'arbres existants

Alignements d'arbres à créer

Mares à conserver

Bâtiments agricoles remarquables à protéger au titre de l'article R 123-12 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme

⚠ Bâtiments agricoles d'intérêt architectural

canton de
BOLBEC

BEUZEVILLE LA GRENIER

Plan de découpage en zones — Partie centrale

P.L.U.
PLAN LOCAL D'URBANISME

Ville de BEUZEVILLE LA GRENIER

Beuzeville la Grenier
PLAN DE ZONAGE

606, CHEMIN DE LA BRETEQUE –B.P.6– 76230 BOIS-GUILLAUME cedex
Tel.02 35 60 30 30–Fax. 02 35 60 09 19–E.Mail atou@atoub.fr

REVISION
Prescrite le : 25.04.2003
Arrêtée le : 11.05.2007
Approuvée le : 22.11.2007
Modifiée le :

AT 03 u 049

Date : novembre 2007

Echelle : 1 / 2000